



# Découvrons les coulisses

## du Parlement wallon

p. 2

**Le Parlement influence la vie des citoyens wallons**

**Un bâtiment hors du commun**



p. 3

**Le 25 mai 2014 : un vote pour élire nos députés**



p. 4

**Ils travaillent dans les coulisses du Parlement**



**Parlement wallon, députés, décrets... Voilà des mots que l'on entend régulièrement sans savoir exactement ce qu'ils cachent. Ils sont pourtant très importants et participent à l'organisation de notre Région. À travers ce dossier, nous allons découvrir l'utilité de ce Parlement et la façon dont il fonctionne.**



© Parlement wallon

Tous les habitants aimeraient donner leur avis sur les décisions qui sont prises au sein de leur pays mais ce système serait très difficile à mettre en place. Voilà pourquoi, en Belgique, nous désignons des personnes lors des élections pour qu'elles puissent nous représenter. Ces personnes, lorsqu'elles sont élues, c'est-à-dire lorsqu'elles ont reçu un grand nombre de voix lors des élections, deviennent des députés et font partie d'un parlement (on parle aussi de parlementaires). La Région wallonne dispose, comme l'État belge, d'un parlement. Il s'agit du Parlement wallon. Il est composé de 75 députés, qui sont élus par la population wallonne.

l'on nomme les lois au niveau wallon). Ils doivent également adapter les décrets qui s'avèrent dépassés.

La deuxième grande mission du Parlement wallon est de **contrôler le Gouvernement wallon** (qui est composé de huit ministres). Dans ce but, les députés peuvent, en respectant une procédure particulière, interpellier ou interroger un ministre sur un sujet s'ils estiment qu'un dossier est mal géré par ce dernier, ou s'ils souhaitent obtenir plus d'informations. Le Parlement peut également **formuler des recommandations** au Gouvernement, c'est-à-dire qu'il lui demande d'adopter une certaine conduite par rapport à un dossier particulier. Enfin, le Parlement **participe au fonctionnement de l'Union européenne**. Il peut, en effet, donner son avis sur des décisions prises par les institutions de l'Union européenne.

### > Quatre grandes missions

Le Parlement wallon détient le **pouvoir législatif** (voir encadré). Cela veut dire que les députés doivent proposer, analyser et voter des décrets (c'est ainsi que



## PAS SI COMPLIQUÉ, NOTRE PAYS

### 1. Carte des régions

En Belgique, le pouvoir politique est réparti entre différents niveaux, qui ont chacun leurs responsabilités propres. Il y a tout d'abord le **niveau fédéral** qui s'occupe de tout le pays. Ensuite, il y a les **niveaux régional** et **communautaire**. Le pays est, d'une part, divisé en trois régions (la Wallonie, la Flandre et Bruxelles), basées sur le territoire. D'autre part, il est divisé en trois communautés (la Communauté française (appelée maintenant la Fédération Wallonie-Bruxelles), la Communauté flamande et la Communauté germanophone), basées sur la langue. Chaque niveau est équivalent.



### 2. Carte des communautés

### UNE LONGUE ÉVOLUTION

Notre pays n'a pas toujours été organisé de cette façon. Voici les dates importantes de son évolution politique.

**1831** : Indépendante depuis un an, la Belgique a adopté sa Constitution, une règle générale, dont dépendent toutes les autres. A chaque époque, un seul gouvernement dirige le pays et il n'y a qu'un seul parlement.

**1970** : La Belgique organise trois communautés et trois régions.

**1980** : Chaque région est dotée d'un gouvernement et d'un parlement pour prendre les décisions qui la concernent. La Région de Bruxelles-Capitale attendra, elle, 1989 pour les mettre en place.

**1993** : La Belgique devient officiellement un État fédéral. Le pouvoir est alors partagé entre l'État fédéral, les communautés et les régions (les entités fédérées). Ces dernières reçoivent de nouvelles compétences propres et de l'argent pour les gérer.

**2014** : Une nouvelle réforme (transformation) importante de l'État belge entre en application en juillet. Celle-ci donne encore plus d'autonomie (d'indépendance) et de moyens aux entités fédérées.



### DES POUVOIRS DIFFÉRENTS

Dans notre pays, chaque entité institutionnelle (parties du territoire qui sont dirigées par un pouvoir politique différent) est divisée en deux grands pouvoirs. Il y a, d'un côté, le **pouvoir législatif**, dont le rôle est de voter des lois et de contrôler le gouvernement. Et, de l'autre côté, il y a le **pouvoir exécutif**, qui est chargé de mettre ces lois en application. Le parlement est chargé du pouvoir législatif, tandis que le gouvernement détient le pouvoir exécutif. Les règles (ou les lois) produites par le Parlement wallon sont appelées "décrets". Il peut arriver que ces décrets soient proposés par le pouvoir exécutif. On parlera alors de **projet** de décret. Lorsqu'ils sont proposés par un ou plusieurs parlementaires, on parle de **proposition** de décret.

# LE PARLEMENT INFLUENCE LA VIE DES CITOYENS WALLONS

Il n'est pas toujours facile de s'en rendre compte, mais le Parlement wallon a une grande influence sur la vie des citoyens wallons. C'est entre ses murs que sont prises les décisions qui touchent un très grand nombre de domaines différents. Découvrons les compétences (les domaines dans lesquels une institution est compétente) de la Région wallonne.

Emploi, formation, économie, travaux publics, environnement, tourisme, énergie, logement... La liste des compétences de la Région wallonne, c'est-à-dire des domaines dans lesquels elle doit prendre des décisions seule, est très longue. Il est difficile de toutes les expliquer, mais en voici quelques exemples concrets.

## > Elle développe notre économie

La Région wallonne joue un rôle important pour l'économie. L'économie, c'est tout ce qui concerne la création et la répartition des richesses d'un pays ou d'une région. La Région wallonne joue un rôle très important dans le développement économique de son territoire. C'est elle, par exemple, qui va aider à

construire une partie des nouveaux zonings, où l'on retrouve des entreprises. Son but est de permettre à un maximum de Wallons d'avoir un travail et aux nouvelles entreprises de se développer et de créer de nouveaux produits. Elle aide aussi les entreprises à vendre leurs produits à l'étranger.

## > Des logements pour tous

Aujourd'hui, tout le monde n'a malheureusement pas assez de revenus pour acheter ou louer un logement correct en Wallonie. Les maisons et les appartements deviennent de plus en plus chers et certaines personnes n'ont plus assez de sous pour les payer. Pour remédier à ce problème, la Région wallonne a fait construire de nombreux logements publics dont la location est beaucoup moins chère. Les personnes qui ont moins



© Parlement wallon

de moyens peuvent donc y habiter pour des loyers abordables.

Une séance plénière au Parlement wallon

## > Elle aide à la conservation de la nature

La Région wallonne veille à la conservation des forêts, des cours d'eau, de la biodiversité (ensemble des êtres vivants). Elle met donc en place des règles pour protéger cette belle nature. Elle détermine par exemple des zones naturelles à conserver ou une façon stricte de traiter l'eau pour éviter que les cours d'eau ne soient pollués.

## > Quelques nouveautés...

Depuis le premier juillet 2014, la Région wallonne a reçu des compétences supplémentaires.

DEPUIS LE PREMIER JUILLET 2014, LA RÉGION WALLONNE A REÇU DES COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES

On peut citer par exemple les titres-services (des chèques qui permettent aux citoyens de commander des services tels que le nettoyage ou le repassage). Elle a également en charge les allocations familiales (argent donné aux parents pour les aider à payer ce dont leurs enfants ont besoin) ou encore le code de la route.



© helenedevun - Fotolia.com

LA RÉGION WALLONNE S'OCCUPE, PAR EXEMPLE, DE L'ENTRETIEN DES ROUTES.



## UN BÂTIMENT HORS DU COMMUN

Le bâtiment qu'occupe le Parlement wallon a une histoire bien particulière. Dans les premières années de la création du Parlement, les députés vont siéger dans différents bâtiments de la ville de Namur, avant de s'établir définitivement au "Saint-Gilles". Il s'agit d'un ancien hôpital, qui était à l'abandon depuis vingt ans. Au départ, ce bâtiment n'était pas du tout adapté pour recevoir un Parlement. Il a donc fallu effectuer énormément de travaux. Avant tout, des fouilles archéologiques ont été menées dans la cour du "Saint-Gilles". On y a retrouvé toute une collection d'objets anciens, conservés maintenant dans un musée. Les "vrais travaux" ont ensuite pu commencer mais ce n'était pas simple car ce bâtiment est classé. Cela veut dire qu'on ne peut pas y faire n'importe quoi d'un point de vue architectural. En tout, ce chantier a demandé six années de travail.

Aujourd'hui, il est étonnant de voir les pièces actuelles de ce bâtiment et d'imaginer ce qu'elles étaient auparavant. Par exemple, l'entrée était une chapelle, la salle des séances plénières était, elle, une grande salle d'hôpital.



© Parlement wallon

La salle des séances plénières

## ICI DONC, PAS D'HÉMICYCLE !

La plupart du temps, les députés d'un parlement se retrouvent et discutent au sein d'une salle en demi-cercle, appelée hémicycle. Le Parlement wallon est une exception. Étant donné qu'il a été construit dans un ancien hôpital, il n'y avait pas de pièce de ce type. Les députés wallons se rassemblent donc dans une salle rectangulaire, où ils sont assis face à face. C'est la même disposition que dans la Chambre des communes en Angleterre

Les fouilles archéologiques dans la cour du "Saint-Gilles"



© Parlement wallon

# LE 25 MAI 2014 : UN VOTE POUR ÉLIRE NOS DÉPUTÉS

Le 25 mai 2014, les Belges ont été appelés à voter pour les élections régionales, fédérales et européennes. Les citoyens wallons ont ainsi décidé de la composition du nouveau Parlement wallon. Voyons comment cela fonctionne.

Les élections servent, de manière générale, à élire des représentants de l'ensemble des citoyens (les députés en Wallonie). Les élections régionales se déroulent tous les cinq ans. Chaque citoyen est invité à voter pour un parti politique ou pour un ou plusieurs candidats de ce parti. Après les élections, on compte le nombre de voix obtenues par chaque candidat de chaque parti et au sein de chaque circonscription (regroupement de plusieurs communes). Ce nombre de voix détermine le nombre de députés qui sont élus au sein du Parlement wallon. On parle alors de

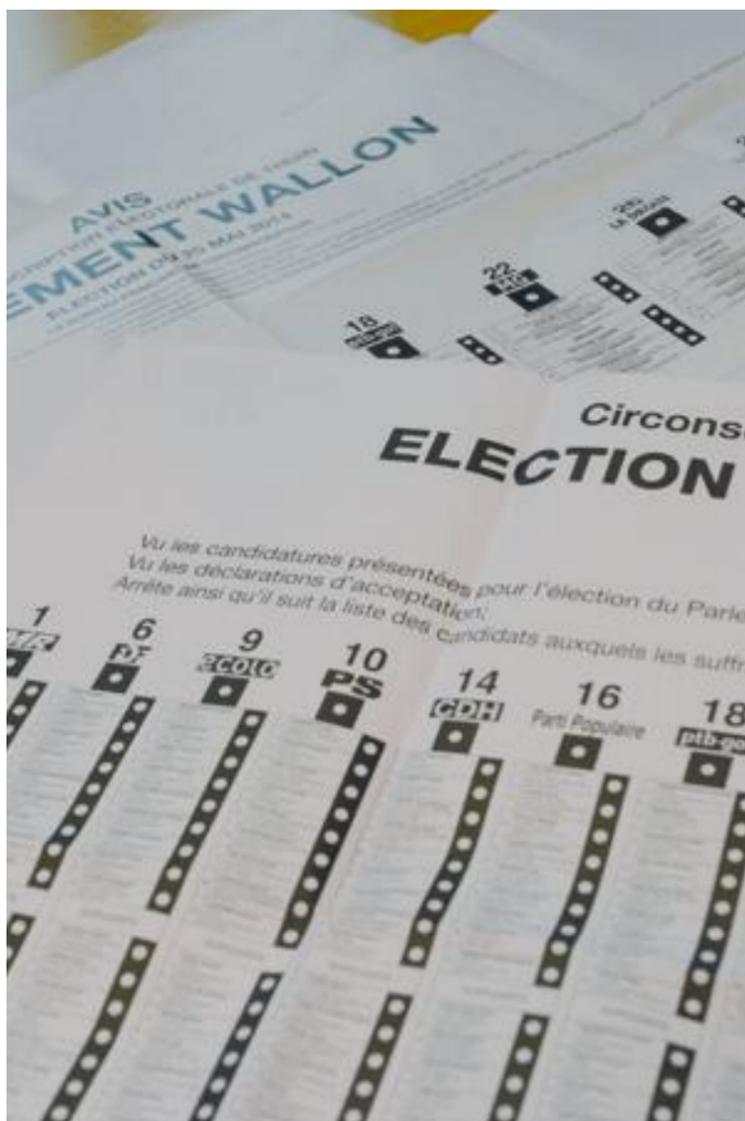
sièges. Chaque parti a droit à un certain nombre de sièges, soit à un certain nombre de députés élus.

Le 25 mai 2014, les Wallons ont désigné leurs représentants. Désormais, les 75 sièges que compte le Parlement sont répartis comme ceci :

- **30 sièges** pour le PS (Parti socialiste)
- **25 sièges** pour le MR (Mouvement réformateur)
- **13 sièges** pour le cdH (Centre démocrate humaniste)
- **4 sièges** pour Écolo
- **2 sièges** pour le PTB-go! (Parti des travailleurs de Belgique)
- **1 siège** pour le PP (Parti populaire)

## > Au travail...

Une fois élus, les députés wallons vont se mettre au travail. Pour simplifier les choses et éviter de discuter de sujets compliqués avec tout le Parlement réuni, des commissions ont été créées. Il s'agit de "mini-parlements", dans lesquels les parlementaires travaillent en petits groupes sur des sujets bien précis. Une fois l'analyse terminée, ils présentent leur travail en "séance plénière". C'est à ce moment que tous les députés sont rassemblés et qu'ils prennent les décisions finales.



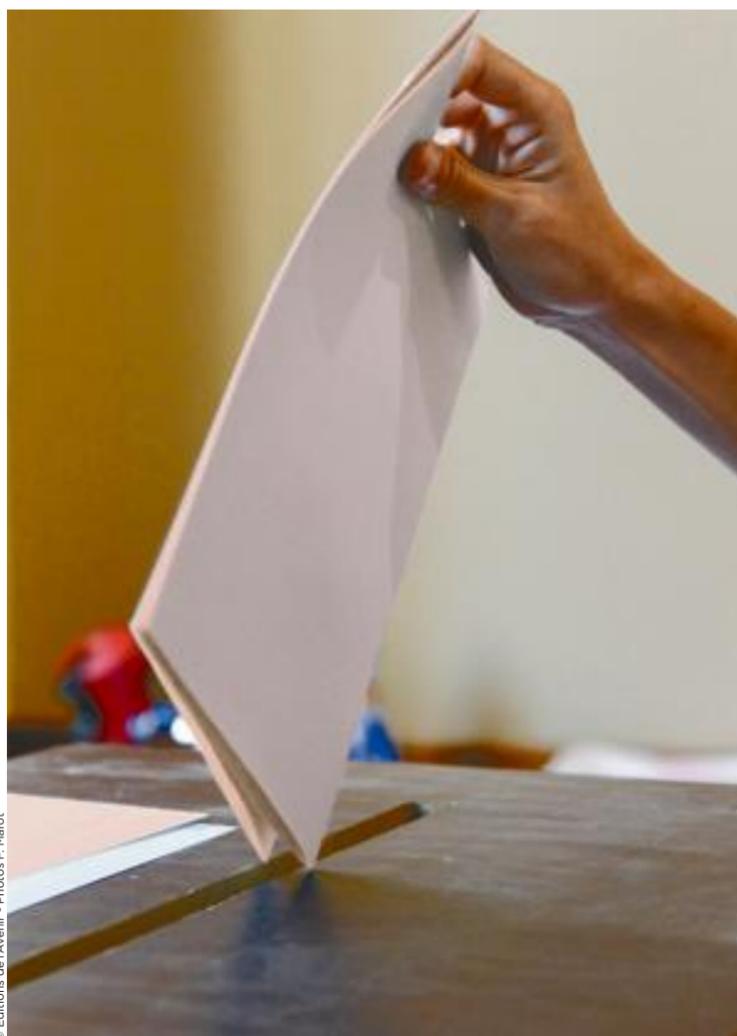
© Parlement wallon

## MAJORITÉ CONTRE OPPOSITION

Après les élections, une fois la répartition des sièges par parti politique connue, ces derniers vont négocier ensemble pour former ce que l'on appelle une majorité. Cela veut dire que plusieurs partis s'associent pour former un ensemble qui compte au moins la moitié des sièges. Cette association forme ce que l'on appelle la majorité, parmi laquelle seront sélectionnés les futurs ministres. Suite aux élections du 25 mai 2014, le PS et le cdH ont formé une majorité (ensemble, ils ont 43 sièges). Les ministres wallons font donc tous partie d'un de ces deux groupes politiques.



© Parlement wallon



© Editions de l'Avenir - Photos F. Marot

## UNE FONCTION PARTICULIÈRE POUR CERTAINS DÉPUTÉS

Après les élections, certains députés sont désignés par les autres pour occuper une fonction particulière au sein de cette assemblée. Le **président du Parlement wallon** dirige toutes les activités du Parlement. Il préside les réunions et en assure le bon déroulement. Suite aux élections du 25 mai 2014, André Antoine a été désigné nouveau président du Parlement wallon. Le président, en cas d'absence, d'empêchement ou s'il veut participer aux débats est remplacé par un des **vice-présidents**. Il peut déléguer à un vice-président toute fonction, comme la représentation du Parlement wallon lors de cérémonies.

À côté d'André-Antoine, on retrouve Véronique Cornet, Sophie Pécriaux et Alain Onkelinx, qui sont devenus vice-présidents du Parlement wallon. Les **secrétaires** remplissent également une fonction importante. Ils doivent organiser les séances et noter toutes les choses importantes. Les secrétaires sont Jean-Paul Wahl et Christophe Collignon.

## LE PARLEMENT WALLON EN QUELQUES CHIFFRES: UN TRAVAIL CONSIDÉRABLES

- Lors de la législature précédente (2009-2014), il y a eu au Parlement wallon ...
- **155** séances plénières (où tous les députés sont rassemblés), pour une durée de **479h15**
  - **2983h24** de débats en commissions
  - **216** propositions de décrets et **379** projets de décrets déposés
  - **605** interpellations, **8286** questions orales, **945** questions d'actualité, **21031** questions écrites.

Le Parlement wallon n'est pas uniquement occupé par des parlementaires. Un très grand nombre de personnes travaillent dans les coulisses de ce bâtiment. Elles sont là pour faciliter le travail des députés et s'assurer que tout fonctionne correctement. La plupart de ces personnes travaillent au sein du "greffe", qui est l'administration du Parlement, installé dans un bâtiment proche du "Saint-Gilles". Découvrons le travail de ces personnes.



© Parlement wallon - Photo Colette Berger

### > Le greffier

Le greffier est le chef du "greffe", c'est-à-dire des services du Parlement. Actuellement, cette administration compte 90 personnes. De manière générale, le greffier veille au bon fonctionnement du Parlement. Il assure la convocation aux réunions, il prépare et envoie tous les documents utiles, il dresse le compte-rendu des débats...

En bref, c'est à lui de faire en sorte que "tout roule". Il a également un rôle important de conseil auprès du président. Pendant la séance plénière, il se place juste derrière lui et, si

nécessaire, lui rappelle le règlement : dans quel ordre se font les choses, combien de temps les députés peuvent parler... parce que tout cela suit une procédure assez stricte. C'est aussi lui qui enregistre les votes et qui signe, avec le président, toutes les décisions qui ont été prises.

### > Les huissiers

Candy Lebrun est huissière depuis cinq ans au sein du Parlement wallon. Elle nous explique son travail. *"De manière générale, nous sommes là pour faciliter le travail des députés. Nous faisons des copies de documents, enregistrons des séances de commission... Et nous devons également être disponibles pour le greffier. Nous aidons les députés et le greffier pour qu'ils puissent gagner du temps car ils ont beaucoup de travail. Nous devons également porter des dossiers, nous voyageons beaucoup dans le bâtiment. Durant les semaines de commission et de séance plénière, nous restons jusqu'à ce que ça se termine au cas où ils auraient besoin de nous. Pour faire ce travail, nous sommes une équipe de 15 personnes."*

### > Les MP

Leur nom se prononce à l'anglaise (èmpi). Ils sont en quelque sorte les gardes du Parlement wallon. Membres de la police militaire, ils ont plusieurs missions. Ils doivent contrôler les accès au bâtiment, maintenir l'ordre ou encore protéger les personnalités qui viennent en visite. Aujourd'hui, il y a neuf policiers militaires au Parlement, sous les ordres d'un commandant. Les MP sont facilement reconnaissables par leur uniforme. Ils portent le "red cap" (une coiffe rouge sur leur képi), une cordelette blanche qui représente le brevet MP, le brassard MP et un ceinturon de police pour porter leur arme de service, des menottes, une matraque et une lampe de poche.

### > Des symboles pour représenter la Wallonie

En 1998, le Parlement wallon a choisi deux signes pour représenter la Wallonie : un emblème et un hymne (chant). L'emblème est celui du "Coq hardi" basé sur une œuvre du peintre Pierre Paulus. Aujourd'hui, on le retrouve notamment sur le drapeau wallon. L'hymne vient de la chanson appelée "Li Tchant dès Wallons". Comme la façon de l'orthographier le montre, ce



Le "Coq hardi", sur le mur de la salle des séances plénières



Un MP en uniforme.

LES HUISSIERS : NOUS AIDONS LES DÉPUTÉS ET LE GREFFIER POUR QU'ILS PUISSENT GAGNER DU TEMPS CAR ILS ONT BEAUCOUP DE TRAVAIL.

Maintenant que tu as bien compris toute l'importance du Parlement wallon, tu as envie de venir le visiter avec ta classe?

Rien de plus facile !

Il suffit de demander à ton professeur de vous inscrire via cette adresse :

[www.parlement-wallon.be/visite](http://www.parlement-wallon.be/visite)

et le tour est joué !



### LIENS UTILES :

Site web du Parlement wallon:

> [www.parlement-wallon.be](http://www.parlement-wallon.be)

Site mobile:

> [www.parlement-wallon.be/site-mobile](http://www.parlement-wallon.be/site-mobile)



> [www.facebook.com/parlementwallon](https://www.facebook.com/parlementwallon)



> @Parlementwallon

### RÉALISATION

> Rédaction : Emilie Stainier

> Rédaction du JDE :

081/24 89 86

> Courriel : [redaction@lejde.be](mailto:redaction@lejde.be)

> Site : [www.lejde.be](http://www.lejde.be)

> Mise en page : Olagil sprl